

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2015-06-103 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumission pour la construction d'un terrain de tennis

5.2 Soumission pour la construction d'un terrain de volleyball

5.3 Soumission pour la clôture du terrain de tennis

5.4 Soumission pour achat de gravier

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de mai 2015

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer

7.1.2 Dépôt du rapport financier en date du 31 mai 2015

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Modification de la résolution numéro 2013-08-142, signataires pour la Municipalité

8.1.2 Versement de l'estimé 2015 et l'ajustement final pour l'année 2014 – O.M.H.

8.1.3 Réfection de la toiture de l'hôtel de ville

8.1.4 Offre de services pour la coupe d'herbe le long des chemins et routes

8.1.5 Acceptation des états financiers de l'année financière 2014 de la municipalité d'Ascot Corner

8.1.6 Constats d'infraction – Sentinelles

8.1.7 Demande à la Cour municipale – dossier en contravention de l'article 6.17 du règlement numéro 436

8.1.8 Engagement de la Municipalité – piste multifonctionnelle sur l'emprise du chemin de fer Québec Central

- 8.1.9 Contribution financière pour l'étude de faisabilité au projet de piste multifonctionnelle sur l'emprise du chemin de fer Québec Central
- 8.1.10 Honoraire pour les travaux d'arpentage – prolongement des réseaux aqueduc et égout – route 112 direction Est
- 8.1.11 Prise de possession des réseaux aqueduc et égout – rue Desruisseaux
- 8.1.12 Prise de possession du réseau d'égout – rue du Relais

9. Adoption des règlements

- 9.1 Adoption du règlement numéro 596 – Modifiant le Règlement de zonage numéro 436

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité
- 10.2 Règlement d'emprunt pour le prolongement des réseaux aqueduc et égout le long de la route 112 direction Est

11. Varia affaire nouvelle

- 11.1 Projet Ressourcerie
- 11.2 École la Source-Vive

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 soit approuvé et adopté avec deux ajouts aux points 11.1 et 11.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2015-06-104 ^{3.1} **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 35
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Henri Bouchard mentionne qu'au printemps dernier il a eu une inondation à sa résidence de la rue Blais, depuis il attend toujours après monsieur Bernier pour que la Municipalité fasse une intervention. Son numéro de téléphone : 819-674-2593.

Madame Lucie Huard:

Dépôt d'une pétition pour la sécurité des gens sur le chemin Galipeau.

Madame Ghyslaine Bouffard:

Le feu de circulation au coin du chemin Galipeau, flèche qui ne fonctionne pas bien, voir avec le MTQ.

Monsieur Jacques Gourde:

Concernant le suivi du dossier de la Régie incendie ;
Concernant Daniel Spénard, évaluateur de la MRC et la façon de répondre aux citoyens et de donner de l'information.

Monsieur Stéphan Théroux:

Concernant une demande de copie des règlements numéros 595 et 596 ;
Concernant une demande d'information de la ligne électrique d'Hydro-Québec.

Madame Maryse Labonté:

Félicitations pour la nouvelle entreprise « Théberge » à la place du Poulet du Pont couvert.

Monsieur Luc Cloutier: demande une extension pour le délai du jugement.

Monsieur Michel Turcotte: mentionne qu'il y a une mauvaise signalisation au coin Galipeau, concernant le virage interdit.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 08.

5.1.

SOUSSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS :

Décision reportée à une prochaine séance.

5.2

SOUSSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE VOLLEYBALL :

Décision reportée à une prochaine séance.

5.3

SOUSSION POUR LA CLOTURE DU TERRAIN DE TENNIS :

Décision reportée à une prochaine séance.

5.4

2015-06-105 ACHAT DE GRAVIER :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres public pour l'achat du gravier pour le rechargement de nos chemins pour l'année 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq soumissions :

- 9144-2780 Québec Inc. 7.95 \$ / T.M. avant taxes avec chargement
- Sintra Inc. 13.90 \$ / T.M. avant taxes avec chargement
- Construction DJL 9.55 \$ / T.M. avant taxes avec chargement
- Exc. Steve Leblanc Inc. 7.90 \$ / T.M. avant taxes avec chargement
- Gravière Bouchard 8.75 \$ / T.M. avant taxes avec chargement

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission la plus basse de Excavation Steve Leblanc à 7.90 \$ / T.M.

incluant les frais de transport et qui est conforme aux devis pour environ 5500 T.M. de gravier pour le rechargement du chemin Paul.

Poste budgétaire : 03-310-00-043

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de mai 2015 et en fait la lecture.

7.1.1

2015-06-106 COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2015 au montant de **58 587.50 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER EN DATE DU 31 MAI 2015 :

Le directeur général dépose le rapport financier en date du 31 mai 2015.

7.

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La MRC a terminé l'année financière avec un surplus ;
 - Une rencontre a eu lieu avec la CPTAQ pour l'article 59 ;
 - Une rencontre avec Échec au crime, un camp sera organisé pour les jeunes de 6^{ième} année.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - La prochaine rencontre de l'OMH à East Angus ;
 - Le Transport du Bonheur et le transport collectif seront fusionnés à partir de septembre 2015 ;
 - Le 35^{ième} anniversaire du Transport du Bonheur.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Le chemin Pageau à fermer ;
 - Les chemins Deblois, Gagnon et Galipeau, des ponceaux à refaire ;
 - Le chemin Biron un accotement à refaire ;
 - Ventres-de-bœuf et beaucoup de fissures à réparer ;
 - Appel d'offres pour le déneigement est à venir.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Une consultation auprès des citoyens au programme MADA samedi le 19 septembre ;
 - La tombée du journal communautaire jeudi le 4 juin ;
 - Les activités de la Fête nationale seront le 23 juin au Parc Pomerleau.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant beaucoup de projets sur la table :
 - L'O.M.H. projets de rénovation à venir ;
 - La fête de la Chambre de commerce ;
 - Il y aura fusion entre la Chambre de commerce de Weedon et East Angus ;
 - Le projet de la piste multifonctionnel est à l'étude.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - Le rapport incendie pour les mois d'avril et mai 2015 ;
 - Le bilan de la S.Q.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Un bris majeur du réseau d'égout sur la rue Blouin ;
 - Le nettoyage du réseau et des postes de pompage ;
 - Le taux de chlore dans l'eau potable se stabilise, les travaux sont presque terminés ;
 - Le projet de prolongement des réseaux égout et aqueduc route 112, les études et la planification des travaux se poursuivent.

8.1.1

2015-06-107 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-08-142, SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ:

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2013-08-142;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Daniel St-Onge à titre de directeur général / secrétaire-trésorier à agir comme signataire :

- Aux comptes de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse populaire Desjardins de la Saint-François, comptes numéros : 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Au régime de Fonds de pension;
- Au régime d'assurance collective;
- Au système Desjardins AccèsD;
- Aux divers paliers gouvernementaux;
- Aux demandes d'intervention des compagnies Bell et Vidéotron sur le territoire de la municipalité;
- Pour tous les contrats notariés soit pour une vente ou un achat de propriétés, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété;

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise madame Nathalie Bresse à titre de mairesse à agir comme signataire :

- Pour tous les contrats notariés soit pour une vente ou un achat de propriétés, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2015-06-108 **O.M.H. – VERSEMENT DE L'ESTIMÉ 2015 ET AJUSTEMENT FINAL POUR L'ANNÉE 2014 :**

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité est de verser 10% du déficit à l'Office d'habitation du Québec d'Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser le solde pour l'année 2014 soit 1 035.00 \$ et la contribution estimée pour l'année 2015 au montant de 4 874.00 \$.

Poste budgétaire : 02-690-00-963

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2015-06-109 **RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'hôtel de ville est à refaire et que nous avons demandé des prix à deux entrepreneurs :

- Les Constructions Gourde et Poirier 7 270.00 \$ plus taxes
- Les Constructions René Inc. 11 730.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Les Constructions Gourde et Poirier au montant de 7 270.00 \$ plus taxes

Poste budgétaire : 02-190-00-522

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2015-06-110 **OFFRE DE SERVICE POUR LA COUPE D'HERBE LE LONG DES CHEMINS ET ROUTES :**

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous procédons à la coupe d'herbe le long des chemins et routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de l'entreprise Claude Montmigny au montant de 125.00 \$ / heure pour la coupe d'herbe le long des chemins et routes sur le territoire de la municipalité (Estimation de 80 heures de travail).

Poste budgétaire : 02-320-00-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.5
2015-06-111 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2014 :**

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l a procédé à la vérification de l'année financière 2014 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2014 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2014 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général / secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2015-06-112 CONSTATS D'INFRACTION – LES SENTINELLES :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 83 de notre Règlement 598 relatif aux nuisances et régissant certaines activités mentionne que le conseil de la municipalité autorise le responsable de l'application du règlement à délivrer des constats d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise et donne le pouvoir aux membres de l'organisme Les Sentinelles à appliquer le règlement numéro 598 et à délivrer des constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2015-06-113 DEMANDE À LA COUR MUNICIPALE – DOSSIER EN CONTRAVENTION DE L'ARTICLE 6.17 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 436:

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2015 la Cour municipale de East Angus a ordonné aux propriétaires de la résidence située au 4635 rue Cardinal à Ascot Corner d'enlever tous les matériaux, débris et autres nuisances apparaissant notamment sur les photographies déposées en preuve et ce avant le 28 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE des mesures nécessaires pour empêcher que ces causes de nuisance ne se manifestent à nouveau devaient être prises;

CONSIDÉRANT QUE présentement les travaux de nettoyage sont en cours et ainsi que les mesures nécessaires pour empêcher que ces causes de nuisance ne se manifestent à nouveau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de prolonger le délai jusqu'au 27 juin 2015 à défaut de quoi l'autorisation donnée par la Cour municipale de procéder à l'enlèvement de tous les matériaux, débris et autres nuisances, et ce, aux frais des propriétaires du 4635 rue Cardinal et que ces travaux deviennent une charge assimilée à une taxe municipale et recouvrable de la même manière soit mise en application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2015-06-114 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ – PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR L'EMPRISE DU CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL :

ATTENDU QUE l'ancien tronçon ferroviaire du Québec Central de Coleraine à Sherbrooke n'est plus utilisé pour le transport ferroviaire;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités des MRC de Chaudière-Appalaches, Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke qui sont traversées par l'ancien tronçon ferroviaire veulent l'utiliser pour y construire une piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces municipalités a convenu que l'aménagement aurait des répercussions positives sur le développement économique de leur territoire tant pour le développement des loisirs pour les résidents que l'attractivité de touristes;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces municipalités a convenu de constituer un partenariat afin de développer un projet de piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE ce partenariat a identifié le porteur de dossier comme étant un comité de mise en œuvre formé de représentant politique de chacune des municipalités;

ATTENDU QUE le projet de piste multifonctionnelle fera l'objet d'une étude de faisabilité technique et financière, puis d'une stratégie d'accueil, de promotion et d'une évaluation des frais d'entretien;

ATTENDU QUE tous ces aspects seront évalués et feront l'objet de montages financiers par étape et phase, incluant le maximum d'aide financière extérieure, que toute demande de contribution financière aux municipalités sera répartie équitablement entre elles et devront faire l'objet d'une approbation de chacune d'entre elles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner s'engage dès maintenant à contribuer à la hauteur de ses moyens, en ressources humaines, matérielles ou financières aux travaux du comité de mise en œuvre qui ont pour objectif ultime de réaliser une piste multifonctionnelle sur l'emprise du chemin de fer Québec Central entre Coleraine et Sherbrooke;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner est consciente et réceptive à prendre en charge les coûts d'entretien, d'accueil et de promotion de cette piste, toujours à la hauteur de ses moyens et en partenariat équitable avec les autres municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2015-06-115 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ AU PROJET DE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR L'EMPRISE DU CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL:

ATTENDU QUE notre Municipalité a adopté la résolution numéro 2015-06-114;

ATTENDU QUE le comité entreprend une étude de faisabilité technique et financière, de positionnement marketing et de conceptualisation;

ATTENDU QUE cette étude servira à évaluer sur une base budgétaire les coûts de construction et d'entretien, ainsi que les retombées anticipées de la piste multifonctionnelle;

ATTENDU QUE la liste des items contenus dans le devis ci-joint fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE le comité de mise en œuvre coordonnera cette étude et que le coût pour sa réalisation est évalué à 75 000 \$;

ATTENDU QUE pour financer ce montant, une mise de fonds des municipalités membres du comité doit être rassemblée à raison de 5 000 \$ pour les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, 5 000 \$ pour la MRC des Appalaches et 5 000 \$ pour la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE le reste du montage financier doit être rassemblé avec d'autres fonds à convenir entre les partenaires sur le comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner contribue pour un montant de 1000 \$ au projet d'étude de faisabilité technique et financière, phase préparatoire au projet de piste multifonctionnelle sur l'ancienne emprise du chemin de fer Québec Central entre Coleraine et Sherbrooke.

Poste budgétaire : 02-622-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2015-06-116 ^{8.1.10} **HONORAIRE POUR LES TRAVAUX D'ARPENTAGE – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT ROUTE 112 DIRECTION EST:**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'arpentage de l'emprise de la route 112 et des terrains avoisinants pour procéder à la construction des réseaux aqueduc et égout sur la route 112 direction Est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme Ouellet Couture pour l'arpentage de l'emprise de la route 112 et des terrains avoisinants afin de procéder à la construction des réseaux aqueduc et égout sur la route 112 direction Est au montant de 3 000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-061

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2015-06-117 ^{8.1.11} **PRISE DE POSSESSION DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT – RUE DESRUISSEAUX:**

CONSIDÉRANT QUE les systèmes sont en fonction depuis novembre 2012 et qu'ils fonctionnent adéquatement, que nous avons reçu les plans TQC, le rapport d'inspection et essais d'étanchéité et des photographies durant la construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la prise de possession des réseaux aqueduc et égout de la rue Desruisseaux tel que stipulé dans la convention signée entre la Municipalité et l'entrepreneur monsieur Luc Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2015-06-118 PRISE DE POSSESSION DU RÉSEAU D'ÉGOUT – RUE DU RELAIS:

CONSIDÉRANT QUE le système est en fonction depuis octobre 2013 et qu'il fonctionne adéquatement, que nous avons reçu les plans TQC, le rapport d'inspection et essais d'étanchéité et le rapport de surveillance durant la construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la prise de possession du réseau d'égout de la rue du Relais tel que stipulé dans la convention signée entre la Municipalité et l'entrepreneur monsieur Jonathan Boislard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2015-06-119 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 596 modifiant le règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 599 ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 599 concernant l'attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 600 :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un règlement numéro 600 décrétant un emprunt pour le prolongement des réseaux aqueduc et égout le long de la route 112 direction Est.

Selon l'article no. 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

11.1
2015-06-120 PROJET RESSOURCERIE :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie le projet de la Ressourcerie, une entreprise d'économie sociale œuvrant pour la récupération et la revente d'articles usagés sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.2
2015-06-121 ÉCOLE LA SOURCE-VIVE – AIDE FINANCIÈRE :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de donner un montant de 125.00 \$ comme aide financière pour la levée de fonds à l'école la Source-Vive.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 50.
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant le montant de subvention du MTQ, elle est de combien pour l'entretien des chemins.

Madame Maryse Labonté :

- Où est situé le chemin Pageau ;
- C'est quoi l'urbanisme.

Madame Pierrette Hardy :

- Concernant les fissures sur les nouvelles rues ;
- Piste multifonctionnelle, c'est pour quelles activités.

Monsieur Michel Turcotte :

- Est-ce que le MTQ va refuser l'accès aux VTT pour traverser sur le pont.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 15.

13.
2015-06-122 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 6 juillet 2015 à 19 h 30.